

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S 63

Séance ordinaire du 4 février 2021

| | |
|---|-----------------------------------|
| Nombre de membres titulaires : 23 | Nombre de membres représentés : 1 |
| Nombre de membres présents à la séance : 19 | Nombre de votants : 16 |
| Date de la convocation : 25 janvier 2021 | |

N° 4

**Création d'une autorisation de programme
et ajustement des crédits de paiement 2021**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 4 février à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en visioconférence, sous la présidence de M. Jean-Yves GOUTTEBEL, président du conseil d'administration du SDIS 63.

PRÉSENTS :

Membres ayant voix délibérative

- M. BETENFELD, M. BOILON, Mme CHEVALDONNE, M. CUZIN, Mme DAFFIX-RAY, M. DA SILVA, M. DUMAS, Mme DURON, M. GRAND, Mme LAGARDE, Mme MALTRAIT, M. MORVAN, M. PERRET, M. SOUCHAL, M. VALLEE.

Membres ayant voix consultative

- Mme BRUSSAT, M. PERRODIN, Mme TROQUET.
- **Sapeurs-pompiers** : Contrôleur général RIVIERE, Capitaine BARILI, Docteur TAILLANDIER.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant BERARD, Adjudant-chef BOURDIN, Adjudant CHELOUCHE, Lieutenant COLLAY, Capitaine IZARD, Lieutenant RAQUIDEL.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : Mme MERCIER.

Membres de droit

- M. RAGOT, directeur de cabinet du Préfet du Puy-de-Dôme.
- M. MATHIEU : Payeur départemental.

EXCUSÉS :

- **Titulaires** : M. CHAUVIN, M. DESFORGES, M. GUILLAUME, M. MEYNIER, M. PASCIUTO, M. PETEL, Mme PRUNIER, Mme PICARD.
- **Suppléants** : M. BALDY, Mme BONY, M. BOYER, M. CONSTANTIN, M. COUPAT, Mme DALET, M. DANIEL, M. DAUPHIN, M. DUBOURG, Mme GAIDIER, M. GAY, Mme GUILLOT, Mme MANUBY, Mme MARCHIS, M. MONEYRON, M. ROUGHEOL, Mme BRIAT, M. SAUVADE, Mme SERIN.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Commandant CUBIZOLLES, Adjudant VIDAL.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : M. TRICHARD.

Lors du Conseil d'administration du 12 novembre 2009, il a été décidé de mettre en place une gestion de certains investissements de façon pluriannuelle. Cette gestion a été étendue à l'ensemble des dépenses d'investissement exception faite des frais d'actes de cession des casernements. Ainsi, depuis 2010, les acquisitions du SDIS se répartissent entre cinq grands thèmes d'opérations récurrentes :

- Le parc roulant ;
- L'habillement et les EPI ;
- La logistique opérationnelle (matériel, pharmacie à usage unique et mobilier) ;
- L'informatique et les transmissions ;
- L'entretien des casernements.

Auxquels il faut ajouter des opérations particulières, telles que :

- Le plateau technique départemental ;
- Les extensions et gros travaux ;
- Le CIS de Clermont-Ferrand ;
- L'aménagement du site de Crouël ;
- L'air respirable.

Il vous est proposé de clôturer des autorisations de programmes, de créer une nouvelle autorisation de programme et d'ajuster les crédits de paiement des autorisations existantes et des nouvelles autorisations de programme.

I - Clôture d'autorisations de programme

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation.

Deux autorisations de programme présentent un solde inférieur à 0,5 % du montant voté. Les crédits restant ne font pas l'objet d'un engagement. Il vous est proposé de procéder à l'annulation de 7 135,42 € de crédits de paiement afin de clôturer ces autorisations de programme récapitulées ci-après.

| | Année du premier mandat | Total estimation de l'AP votée | Année du dernier mandat | Réalisé au 31/12/2020 | Solde des crédits |
|---|-------------------------|--------------------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------|
| AP N°05 PLATEAU TECHNIQUE DEPARTEMENTAL | 2013 | 1 191 000,00 | 2 020 | 1 186 633,48 | 4 366,52 |
| AP N°22 HABILLEMENT ET EPI | 2018 | 1 980 000,00 | 2 020 | 1 977 231,10 | 2 768,90 |
| Total | | 3 171 000,00 | | 3 163 864,58 | 7 135,42 |

II – Création de nouvelles autorisations de programme

Je vous propose de voter les autorisations de programmes ainsi que les crédits de paiement afférents au plan d'équipement présenté dans un rapport précédent. Les demandes portent essentiellement sur :

- AP n° 30 Extension de gros travaux : Construction d'un centre d'incendie et de secours à Rochefort-Montagne et aménagement de locaux pour la compagnie pour 2 000 000 €.
- AP n° 31 Parc roulant : le crédit de 5 200 000 € permet l'acquisition de neuf VSAV, ne EPAS, douze engins incendies, un VPC, un raft, une remorque poudre et trente-cinq véhicules légers (VLI, VLRU, VL CDG).
- AP n° 32 Habillement et EPI : 650 000 € sont nécessaire pour le renouvellement des effets et les incorporation chaque année. Il est proposé 220 000 € pour l'acquisition de casques nouvelle génération et 100 000 € pour des tenues de feu nouvelle génération.
- AP n° 33 Logistique opérationnelle : le crédit demandé de 1 050 000 € se décompose en 350 000 € pour l'armement des engins, 80 000 € pour les équipes spécialisées, 150 000 € pour le service santé et soin médicaux, 220 000 € pour le matériel de désincarcération et d'éclairage, 100 000 € pour la formation et 150 000 € pour le mobilier.
- AP n° 34 Informatique et transmissions : le renouvellement du parc informatique et la poursuite de la dotation des CIS nécessite un crédit de 458 060 €, le développement des outils de gestion comme la poursuite d'OXIO et l'interfaçage des logiciels, un crédit de 403 700 € et l'évolution de réseaux de transmission et du réseau d'alerte un crédit de 489 000 €.
- AP n° 35 Entretien des casernements : la demande de 880 000 € se décompose entre 520 000 € pour l'entretien des CIS, 245 000 € pour l'acquisition de modulaires notamment pour le SSM et la logistique et 115 000 € pour la sécurisation électrique.

Les autorisations de programme et les crédits de paiement se décomposent comme suit :

| | Montant des AP | Prévision de consommation des crédits de paiement | | | |
|---------------------------------------|-------------------|---|-------------------|-------------------|-------------------|
| | | CP 2021 | 2022 | 2023 | Solde des crédits |
| AP N°30 EXTENSIONS ET GROS TRAVAUX | 2 000 000 | 60 000,00 | 900 000,00 | 950 000,00 | 90 000,00 |
| AP N°31 PARC ROULANT | 5 200 000 | 5 200 000 | | | |
| AP N°32 HABILLEMENT ET EPI | 950 000 | 950 000 | | | |
| AP N°33 LOGISTIQUE OPERATIONNELLE | 1 050 000 | 1 050 000 | | | |
| AP N°34 INFORMATIQUE ET TRANSMISSIONS | 1 350 760 | 1 350 760 | | | |
| AP N°35 ENTRETIEN DES CASERNEMENTS | 880 000 | 880 000 | | | |
| Total | 11 430 760 | 9 490 760,00 | 900 000,00 | 950 000,00 | 90 000,00 |

III – Ajustement de crédits de paiement

Il est proposé d'inscrire le solde des crédits de paiement des autorisations de programme des biens et des matériels en cours, ainsi que les crédits de paiement nécessaire à la politique bâtiminaire. Les demandes portent essentiellement sur :

- AP n° 17 Informatique et transmissions : inscrire le solde pour le marché relatif à la PFLAU plateforme de localisation des appels d'urgence.
- AP n° 21 Parc roulant : le report de crédits de paiement 2020 sur 2021 dans le cadre de l'acquisition de 9 VSAV, les équipements de deux CCFM, un VAT (véhicule atelier), un VPCE, une EPC 33 et une EPS18 prévus au plan d'équipement 2020.
- AP n° 23 Logistique opérationnelle : le report de 108 635,58 € de crédits de paiement sur 2021 prévus pour l'acquisition de matériel pour équiper les engins et de mobilier en cours de livraison.
- AP n° 24 Informatique et transmissions : le report de 787 915,60 € de crédits de paiement sur 2021 prévus pour l'acquisition de logiciels et solutions communes avec le département.

- AP n° 25 Entretien des casernements : le report de 72 261,10 € de crédits de paiement sur 2021 permet de solder les bons de commandes 2020 tel que la réhabilitation de sanitaire et de la plomberie à La Bourboule, l'aménagement de bureau à Turgot et le changement d'une porte à Saint-Nectaire.
- AP n° 26 Extension de gros travaux : un crédit de 1 675 000 € est nécessaire pour la poursuite des projets sur les casernements de Cunlhat, Ravel, Pionsat, Vertaizon, St -Amant-Roche-Savine et Issoire
- AP n° 27 CSP Clermont-Ferrand : L'acquisition de la maîtrise foncière étant toujours en cours, il est inscrit un crédit de 105 000 € sur l'exercice 2021.
- AP n° 28 Aménagement du site de Crouël : les crédits prévus sur 2021 permettent la poursuite du projet avec notamment l'acquisition d'outils pédagogiques et les bâtiments formation.
- AP n° 29 Air respirable : les crédits prévus sur 2021 permettent de finir le plan de mesure de sauvegarde, d'acquérir un banc de contrôle, du matériel de traçabilité et de poursuivre le plan de renouvellement des bouteilles.

Ils se décomposent comme suit :

| | Montant des AP | Prévision de consommation des crédits de paiement | | | |
|---------------------------------------|-------------------|---|---------------------|---------------------|----------------------|
| | | Antérieur à 2020 | Réalisé 2020 | CP 2021 | Solde des crédits |
| AP N°17 INFORMATIQUE ET TRANSMISSIONS | 1 207 000 | 1 152 316,07 | 0,00 | 54 683,93 | 0,00 |
| AP N°21 PARC ROULANT | 9 131 000 | 3 331 356,52 | 3 780 407,04 | 2 019 236,44 | 0,00 |
| AP N°23 LOGISTIQUE OPERATIONNELLE | 1 991 000 | 1 030 354,01 | 852 010,41 | 108 635,58 | 0,00 |
| AP N°24 INFORMATIQUE ET TRANSMISSIONS | 2 722 000 | 1 200 293,60 | 733 790,80 | 787 915,60 | 0,00 |
| AP N°25 ENTRETIEN DES CASERNEMENTS | 962 000 | 507 797,82 | 381 941,08 | 72 261,10 | 0,00 |
| AP N°26 EXTENSIONS ET GROS TRAVAUX | 4 805 000 | 49 788,28 | 174 976,27 | 1 675 000,00 | 2 905 235,45 |
| AP N° 27 CIS CLERMONT-FERRAND | 12 500 000 | | 0,00 | 105 000,00 | 12 395 000,00 |
| AP N°28 AMENAGEMENT DU SITE DE CROUËL | 30 364 200 | | 22 381,20 | 3 033 800,00 | 27 308 018,80 |
| AP N° 29 AIR RESPIRABLE | 1 480 000 | | 162 297,46 | 756 702,54 | 561 000,00 |
| Total | 65 162 200 | 7 271 906,30 | 6 107 804,26 | 8 613 235,19 | 43 169 254,25 |

Ce rapport a été présenté au Bureau du SDIS 63.

DELIBERATION

Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le président du CA SDIS à annuler les crédits restants sur les autorisations de programme 05 et 22 et donc clôturer ces autorisations de programmes
- de se prononcer favorablement sur la création des autorisations 2021 pour 11 430 760 € et des crédits de paiement nécessaire ;
- de se prononcer favorablement sur les crédits de paiement 2021 des autorisations en cours ;
- d'autoriser le président du CA SDIS à inscrire des crédits de paiement 2021 pour un total de 18 103 995,19 € au budget primitif 2021.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception en préfecture
063-286300017-20210204-21_06281-DE
Date de télétransmission : 15/02/2021
Date de réception préfecture : 15/02/2021

Clermont-Ferrand, le 12 FEV. 2021

Le président du conseil
d'administration du SDIS,

Jean Yves GOUTTEBEE